Pôle
CREATION D'ENTREPRISES

Faciliter l'**accès au crédit bancaire** des **créateurs d'entreprises**

Fiche Produit

FAG *Garantie France Active* | **FGIF** *Garantie à l'Initiative des Femmes* | **PCE** *Prêt à la Création d'Entreprise* | **NACRE** *Prêt à Taux Zéro*

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Dispositif de prêt à taux de marché

ⓘ conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire complémentaire

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- création, reprise ou développement d'une entreprise de moins de 2 ans
- par une personne demandeur d'emploi (critères du dispositif ACCRE)
- quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise

à l'exception de certains codes NAF exclus par OSEO

PCE *Conditions Générales*

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- le montant est compris entre 2 000 € et 7 000 € dans une limite de plan de financement de 45 000 €
- la durée est au maximum de 60 mois dont 54 mois au titre de la période d'amortissement (trimestrialités)
- le coût pour l'emprunteur de ± 6% du capital restant dû (taux annuel fixé chaque mois par OSEO)
- aucune caution personnelle et/ou sûreté réelle ne sont exigées

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT BANCAIRE COMPLÉMENTAIRE

- le montant minimum est de 2 x le prêt PCE - pas de maximum
- pas de condition de taux d'intérêt plancher ou plafond (hors garantie SOFARIS)
- la durée d'amortissement est de 24 mois minimum - pas de maximum

PCE *Conditions Particulières*

OBJET DU FINANCEMENT

- le financement est dédié aux investissements et/ou au fonds de roulement
- sont exclues les pertes d'exploitation et les autorisations à court terme

PRÉFINANCEMENT ET DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT

- pas de période de préfinancement ▸ déblocage total sur présentation du SIRET

et du contrat de prêt bancaire complémentaire

- la période de différé d'amortissement ne peut excéder 6 mois

PCE *Recours aux Garanties FAG/FGIF sur le Prêt Bancaire Complémentaire*

se référer aux Conditions Générales et Particulières de nos Garanties

FAG France Active Garantie

FGIF Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes

Consultez nos fiches **PRODUITS**

Pôle
CREATION D'ENTREPRISES

Fiche Produit

Faciliter l'**accès au crédit bancaire** des **créateurs d'entreprises**

FAG *Garantie France Active* | **FGIF** *Garantie à l'Initiative des Femmes* | **PCE** *Prêt à la Création d'Entreprise* | **NACRE** *Prêt à Taux Zéro*

QUEL INTÉRÊT POUR LA BANQUE ?

- Renforcer vos positions sur le marché de la création d'entreprises en mutualisant vos engagements
  - Auvergne Active travaille avec toutes les banques de la région

QUELLES MODALITÉS DE COUPLAGE ?

- le prêt PCE peut être associé à tous nos autres dispositifs de financement :
  - avec le prêt NACRE sans conditions particulières
  - avec les garanties FAG et FGIF à titre de levier sur le prêt bancaire garanti

Auvergne Active est le seul opérateur en région habilité par OSEO pour décaisser les PCE au même titre que les banques.

PCE *Mode d'Emploi*

PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU PRÊT

❶ AUVERGNE ACTIVE

- procède à l'instruction de la demande de Prêt PCE déposée par le client qui peut être orienté par la Banque
- présente la demande de Prêt PCE à un comité d'engagement composé d'experts pour décision (fréquence mensuelle)
- délivre à la Banque une attestation d'accord de Prêt PCE en cas de décision favorable (montant - durée - condition de prêt bancaire - validité de 6 mois)

❷ LA BANQUE

- délivre à Auvergne Active une attestation d'accord de Prêt Bancaire Complémentaire
  - montant - taux - durée - différé - périodicité - échéance - garanties mobilisées dont Garantie FAG/FGIF

❸ FRANCE ACTIVE

- rédige le contrat de Prêt PCE et l'adresse au client pour signature à réception des éléments réputés conformes (transmis par Auvergne Active)

❹ LE CLIENT

- transmet à Auvergne Active par retour de courrier le contrat de Prêt PCE (conditionne le décaissement)

❺ LA BANQUE

- rédige le contrat de Prêt Bancaire Complémentaire pour signature par le client
- adresse à Auvergne Active par retour de courrier une copie du contrat de Prêt Bancaire Complémentaire (conditionne le décaissement du Prêt PCE)
  - la production du tableau d'amortissement définitif n'est pas nécessaire (ne conditionne pas le décaissement du Prêt PCE)

❻ FRANCE ACTIVE

- ordonne à OSEO le décaissement du Prêt PCE sur le compte du client à réception des éléments réputés conformes (transmis par Auvergne Active)
  - le prêt est acquis pour une éventuelle période de différé d'amortissement limitée à 6 mois
  - puis pour une durée maximum de 54 mois au titre de la période d'amortissement

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DU PRÊT

▸▸ OSEO

- est à l'initiative de la procédure de recouvrement du Prêt PCE en cas de défaillance de l'emprunteur

PCE *Partenaires Financeurs*

oséo bdpme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI